

Cahier des charges Championnat Suisse Senior 2023

| Général | Description |
|-------------------------|---|
| Nom d'événement | Le nom de l'événement «Swiss Volley et Championnat Suisse Senior» doit toujours être utilisé |
| Logo événement | Si un logo d'événement est utilisé, le logo de Swiss Volley doit être intégré. |
| Jours de tournoi / date | Samedi/dimanche Fin août/début septembre (dépend du CHS B) |
| Organisation | Responsabilité de l'organisateur <ul style="list-style-type: none"> – Déroulement du tournoi sans encombre selon les directives de Swiss Volley – Technical Meeting (si un TM a lieu) – Saisie des résultats dans le système de Swiss Volley au plus tard le lundi, à midi, après le week-end du tournoi. Responsabilité Swiss Volley <ul style="list-style-type: none"> – Fournit gratuitement l'outil d'administration – Actualise le classement national selon le règlement du beach volley – Cite le tournoi dans le calendrier officiel du championnat |
| Comité d'organisation | Au moins 2 personne <ul style="list-style-type: none"> – Déroulement du tournoi – Infrastructure |
| Participation | Autorisés à participer sont tous les titulaires d'une licence beach. La participation requiert une inscription dans les délais sur le site internet de SV. Seuls les points de classement obtenus pendant l'année sont pris en compte pour la qualification au championnat suisse seniors. La liste des équipes est établie sur la base du Swiss Beach Ranking. |
| Catering | La restauration est organisée par l'organisateur. Idéalement, des repas chauds sont fournis. |
| Infrastructure | Description |
| Nombre de terrains | Au minimum 1 court (par catégorie) |
| Matériel terrain | Selon directives FIVB/CEV (La taille du terrain peut différer avec un minimum de 12 x 20m, c'est-à-dire des zones libres d'au moins 2m). |
| Infrastructure | <ul style="list-style-type: none"> – Vestiaires et zone d'attente (evtl. Aussi pour le technical meeting en cas de mauvais temps). – Douches extérieures et installations sanitaires pour les joueurs et joueuses – Installation sonore avec micro et haut-parleurs – Ordinateur et imprimante pour les résultats et les tableaux actualisés – Ballons – Tableaux pour le comptage des points – Kit médical |

| Déroulement du tournoi | Description |
|------------------------------------|--|
| Arbitres | Les rencontres se jouent sans arbitre officiel. L'équipe perdante est responsable du comptage des points. L'organisateur doit s'assurer qu'il y a suffisamment de bénévoles présents pour compter les points pendant le premier tour. |
| Wildcard | L'organisateur a le droit à une Wildcard. Si l'organisateur a besoin d'une Wildcard de plus, il peut s'adresser à Swiss Volley |
| Mode de jeu | La catégorie Senior se compose des catégories d'âge suivantes. L'année de naissance est déterminante. S32 Frauen ab dem Jahr, in welchem sie das 32. Altersjahr vollenden S50 Frauen ab dem Jahr, in welchem sie das 50. Altersjahr vollenden S60 Frauen ab dem Jahr, in welchem sie das 60. Altersjahr vollenden S36 Männer ab dem Jahr, in welchem sie das 36. Altersjahr vollenden S50 Männer ab dem Jahr, in welchem sie das 50. Altersjahr vollenden S60 Männer ab dem Jahr, in welchem sie das 60. Altersjahr vollenden Un technical meeting est recommandé par Swiss Volley. |
| Cérémonie protocolaire | La cérémonie protocolaire se déroule immédiatement après le tournoi. |
| Médailles | Swiss Volley met les médailles à disposition. |
| Tenue | Lorsqu'un maillot de compétition officiel est mis à disposition, celui-ci doit être porté correctement. Si aucun maillot officiel n'est fourni, les joueurs sont libres de choisir leur tenue (selon le règlement). |
| Marketing / Communication | Description |
| Contrats d'exclusivité par branche | L'organisateur est libre de trouver des sponsors pour la manifestation, pour autant que l'exclusivité des branches des sponsors de SV est respectée. Les partenaires actuels de Swiss Volley se trouvent sur le site internet: https://www.volleyball.ch/fr/federation/partnerboard-swiss-volley/ . Les sponsors de la fédération ont le droit de s'annoncer jusqu'à 180 jours avant l'évènement afin de s'assurer ou de refuser toute présence pendant la durée de la manifestation. L'organisateur doit contacter le bureau de Swiss Volley avant la finalisation du contrat en cas de chevauchement avec les sponsors de la fédération. |
| Speaker | L'organisateur doit engager un speaker/DJ au moins pendant les matchs de demi-finale et de finale. |
| Surfaces publicitaires | Swiss Volley a le droit de placer une banderole publicitaire. En outre, Swiss Volley se réserve le droit de placer une bande publicitaire de chacun de ses partenaires en concertation avec l'organisateur. |
| Presse | Aperçu local et rapport par l'organisateur. |
| Imprimés | L'organisateur peut produire des imprimés. Le logo de Swiss Volley doit y figurer. L'organisateur est tenu d'envoyer un bon à tirer à Swiss Volley avant la production. |

Images

L'organisateur met à la disposition de Swiss Volley 5 jours après le tournoi des photos en haute résolution par WeTransfer. Le nombre suivant de photos doit au minimum être transmis:

- 20 images en action
- 5 images des Side Events
- 10 images de l'infrastructure
- 5 image de la cérémonie protocolaire

Les photos peuvent être utilisées par Swiss Volley à des fins de marketing (rapports/publicités/impression).

| Finances | Description |
|-------------------------------|---|
| Finance d'inscription | Finance d'inscription de CHF 50.00 par équipe. La finance d'inscription revient à l'organisateur. |
| Finances | L'organisateur est responsable des finances (bénéfice et pertes). |
| Amendes | L'organisateur s'engage à respecter les amendes et frais selon le règlement. Les amendes reviennent à l'organisateur. |
| Juridiques | Description |
| Assurance | L'organisateur est tenu de contracter une assurance responsabilité civile pour les dommages aux personnes et aux choses. Swiss Volley décline toute responsabilité! |
| Obligations de l'organisateur | Le règlement du beach volley et le présent cahier des charges font foi. En cas de non-respect des obligations de l'organisateur, des sanctions appropriées seront prises. |
| For juridique | Berne |

Pour l'organisateur, le

Nom:

Prénom:
